# Nîmes (30) : candidat à la réserve de police, un prof blesse un agent avec une pierre de 369 g : 18 mois avec sursis, le parquet fait appel

20/10/2026 à 17h45



**Il enseignait l'EPS et avait, selon le compte rendu d'audience, candidaté pour entrer dans la réserve de la police.** Samedi 17 octobre, à Nîmes (Gard), cet homme de 24 ans a pourtant jeté une pierre de **369 grammes** sur les forces de l'ordre : un policier a été blessé, avec trois jours d'ITT. Condamné lundi à **18 mois de prison avec sursis probatoire**, le professeur stagiaire échappe à la prison ferme réclamée par le parquet, qui a annoncé faire appel.

Selon Objectif Sud, il avait lancé une pierre de 369 grammes vers les policiers, blessant l'un d'eux. Le fonctionnaire s'est vu prescrire trois jours d'incapacité totale de travail. Au moment de son interpellation, l'enseignant portait un casque de vélo, un masque chirurgical et des lunettes de natation. Il a reconnu le jet dans la direction des forces de l'ordre, tout en assurant ne pas avoir voulu atteindre les policiers.

Le parquet avait réclamé **18 mois d’emprisonnement dont un an ferme**, ainsi que cinq ans d’interdiction d’exercer dans la fonction publique. Le tribunal a écarté la prison ferme et l’interdiction professionnelle, mais prononcé notamment une interdiction de porter une arme et une peine de deux ans d’inéligibilité.

**La procureure de la République a annoncé mardi 20 octobre faire appel**, jugeant la sanction insuffisante. Le prévenu bénéficiait jusqu’alors d’un casier judiciaire vierge.

Source : Objectif Sud, 20 octobre 2026 ; compte rendu d’audience du 19 octobre.

*Photo : vitrines du Lidl des Sept Collines brisées lors des violences à Nîmes, le 17 octobre 2026 (© Sacha Virga / Objectif Sud). Image de contexte, ne montrant pas le jet de pierre jugé.*